

FORUM FORESTIER LEMANIQUE
Arboretum national du vallon de
l'Aubonne

26 mai 2010

Biodiversité en forêt
LES PROPRIETAIRES PERPLEXES

Didier Borboën

- Propriétaire forestier
- Municipal des forêts à St-Livres
- Président de la Chambre des Bois de l'Ouest Vaudois (CBOV)
- Administrateur de La Forestière

Constat

- Planétaire:
 - Atteintes dramatiques dans de multiples pays
- Suisse:
 - Relativement épargnée
 - Politique environnementale responsable
 - Lois et règlements nombreux et contraignants
 - Atteintes inévitables dues aux besoins générés par l'activité humaine
 - Améliorations possibles

Biodiversité en forêt

- Milieu reconnu pour être un refuge pour la biodiversité
- Législation rigoureuse et restrictive garantissant le respect de la biodiversité
- Certification FSC / PEFC

Stratégie et écueils prévisibles

- Information encore lacunaire
- Vision globale inexistante
- Nécessité de proposer des projets « clés en mains »
- Financement

Les 2 types de mesure

- Les mesures sylvicoles avec bénéfice patrimonial
 - Exemple: la création de chênaies
- Les mesures au seul bénéfice de la collectivité avec éventuelle perte de rendement
 - Exemples:
 - Les concepts « bois mort » et « réserves forestières »
 - Les mesures concernant la protection des espèces

Le paiement des services

- Les attentes de la société sont de plus en plus nombreuses
 - Le propriétaire forestier se transforme en un prestataire de service
 - Le propriétaire forestier n'est pas un philanthrope
- Conclusion:
 - La Suisse et ses citoyens auront la biodiversité qu'ils seront financièrement en mesure de s'offrir